**PROTOCOLE ECOLE**

***MPPFR***

|  |
| --- |
| **INTIMIDATION EN MILIEU SCOLAIRE** :  Dans le cadre de la lutte contre l’intimidation scolaire, l’école se dote d’un protocole de prise en charge que chacun des personnels doit avoir à connaissance.  La définition retenue par l’équipe se base sur les travaux d’Anatol PIKAS. Il met en évidence l’existence trois principaux indicateurs :  + un phénomène de groupe ;  + une disproportion qui résulte principalement du nombre ;  + une action perpétrée sous l’influence du groupe, son intentionnalité n’étant pas avérée.  Même si on considère le phénomène comme un phénomène de groupe, l’objectif de l’approche est de **ré-individualiser** chacun de ses membres en lui offrant une possibilité de s’extraire de la pression que le groupe exerce sur lui. « *Ce que tu fais pour moi, si tu ne le fais pas avec moi, tu le fais contre moi.* » (Gandhi).  C’est cette approche coopérative qui est au centre de la résolution de la situation.  Cette approche suppose :   * La constitution d’une équipe de volontaires au sein de l’équipe : entre 3 et 10 personnes (enseignants, personnels de santé, de vie scolaire…) * La formation spécifique de cette équipe.   … et nécessité :   * L’élaboration d’un protocole adapté aux contraintes locales selon les circonscriptions ; * Une prise en charge très rapide de la souffrance de la cible avec une temporalité de 2 à 3 semaines pour les entretiens des intimidateurs/témoins.   Le traitement interne à chaque école doit être privilégié ; si la situation apparaît trop complexe à l’équipe, alors se mettre en lien avec les personnels référents propres à chaque circonscription. |

|  |
| --- |
| **L’équipe (la constitution de celle-ci doit être un préalable à la mise en place de la méthode) :**   * Direction : * Enseignants-tes :   **L’équipe de circonscription (sollicitée lorsque la situation est ou devient trop complexe à gérer) :**   * Psychologue de l’EN : * Infirmière scolaire : * RASED : * IEN / CPC : * Autres (directeurs-trices, PE, …)   **NOM** de la « cellule » : *Proscrire le terme « harcèlement »* |

|  |
| --- |
| **Principe de la méthode non blâmante :**  L’efficacité de cette méthode non blâmante repose sur la détection précoce des situations, leur prise en charge immédiate par l’équipe de suivi.  Les adultes se doivent d’adopter une attitude courtoise et bienveillante, mais ferme et déterminée à l’instar de « diplomates ». Ils ne sont ni policier, ni juge, mais éducateurs.  La sanction est mise en suspens le temps de la prise en charge et peut être réactivée si les engagements pris ne sont pas réalisés ou si l’intimidation reprend.  Toute personne ayant connaissance d’une situation préoccupante d’intimidation ou brimade répétitive doit prendre contact avec l’équipe. |

|  |
| --- |
| **Les Etapes de cette méthode :**  Sitôt qu’une situation est portée à la connaissance de l’équipe :   * La **cible** est rencontrée par un membre de l’équipe qui la prend en charge, l’assure de son soutien et la rencontre autant de fois qu’il est nécessaire. La cible indiquera si possible qui sont celles et ceux qui l’intimident et qui est témoin mais n’intervient pas pour prendre sa défense. Ses parents doivent être contactés par l’école et informés précisément de tout ce qui va être mis en place pour permettre à la situation délétère de prendre fin. Il importe de construire, dans le dialogue, une relation d’alliance et de confiance mutuelle. * Les **intimidateurs** présumés et les témoins passifs sont rencontrés en entretien individuel par d’autres membres de l’équipe qui leur font part de leur inquiétude pour la cible, cherchent à faire partager cette préoccupation avec l’élève convoqué. Dans un second temps, elle lui demande quelles suggestions chacun pourrait faire pour améliorer sa situation. Ces entretiens sont répétés jusqu’à ce que la cible se sente mieux. Cette phase de rencontres avec les intimidateurs ne doit pas excéder deux semaines. * Des **phases de suivi** sont nécessaires pour s’assurer que la situation de la cible s’améliore et que toute forme d’intimidation a cessé. * Si les brimades persistent ou reprennent, l’IEN est informé et l’équipe de circonscription prend le relais. Dans ce cas, un suivi tout particulier de la cible est nécessaire. |

**Entretien n° 1** :

|  |  |
| --- | --- |
| **PRISE EN CHARGE DE LA SITUATION** | |
| **CIBLE** | **INTIMIDATEURS / TEMOINS** |
| Prise en charge **immédiate** de la cible :   * QUI : PE et/ou autre (psy, infirmière, …) ; * OÙ : lieu CONFIDENTIEL * QUAND : **immédiatement** après connaissance de la situation (en premier) * COMMENT : **BUT : faire en sorte que la cible retrouve un sentiment de sécurité, se sente légitime en lui reconnaissant son statut de victime** ;   + écouter l’élève, ne pas hésiter à reformuler ses propos (« *Si je comprends bien, tu me dis que…*» ;  + le rassurer, ne pas remettre en cause ce qu’il dit, ne rien faire avec lequel il n’est pas d’accord, éviter les conseils dans un 1er temps, l’assurer de notre soutien inconditionnel, de la mise en place de mesures réparatrices (si viennent de la part des intimidateurs, ce sera facilitateur) et du suivi de la situation par l’équipe ;  + l’assurer qu’il peut venir nous voir quand il le souhaite. | Mise en place des **premiers entretiens** avec les intimidateurs-témoins :   * QUI : Direction, PE, RASED, … * OÙ : classe, … * QUAND : rapidement après connaissance de la situation et décision par la cellule de tous les élèves à convoquer IMMEDIATEMENT * COMMENT : **BUT : préoccupation pour la cible et recherche de suggestions**   + entretiens brefs : ne jamais dépasser 2 min, 3 min max ;  + attitude courtoise mais ferme (ferme résolution à voir une solution aboutir) ;  + **Phase 1** : « *Bonjour. Merci d’être venu. Je suis… Je fais partie de… Avec mes collègues de la cellule et plus généralement tous les adultes de l’école, nous sommes préoccupés par la situation de… Nous sommes inquiets. Que peux-tu m’en dire ?* »  Si l’élève dit ne rien savoir, semble peu préoccupé par la cible voire agacée, stopper l’entretien et lui donner un nouveau rendez-vous en lui demandant d’être vigilant.  Sinon, passer à la :  + **Phase 2** : « *Je me demande ce qu’il pourrait être fait pour que cet élève se sente mieux. Aurais-tu une suggestion ? Pourrais-tu faire quelque chose ?* »  Selon réaction de l’élève, varier sa conduite à tenir. |
| Entretien avec la **famille de la cible** (indispensable pour tisser une relation d’alliance, que la famille sente qu’on entend, que nous sommes formés et motivés pour mettre fin à l’intimidation) :   * QUI : Personne qui aura reçu la cible + possibilité d’inclure toute personne dont la fonction peut rassurer la famille en l’aidant à comprendre que l’on a bien pris en compte la légitimité de leur demande/souffrance. * OÙ : Lieu « conviviale » |  |

**Entretien n°2** :

|  |  |
| --- | --- |
| **CIBLE** | **INTIMIDATEURS / TEMOINS** |
| Poursuivre la prise en charge de la cible en la recevant une nouvelle fois :   * QUI : La même que lors de l’entretien n°1 * OÙ : Idem * QUAND : Sitôt après que les intimidateurs/témoins ont été reçus * COMMENT :   + **BUT : faire en sorte que la cible retrouve un sentiment de sécurité, se sente épaulé par les adultes de l’école** ;  + prendre au sérieux l’élève  + l’assurer l’élève du soutien de l’école  + le sécuriser  + l’écouter et l’accompagner ; il peut venir nous voir quand il le souhaite.  + l’aider à reprendre confiance en lui | Mise en place des **premiers entretiens** avec les intimidateurs-témoins :   * QUI : Direction, PE, RASED, … * OÙ : classe, … * QUAND : quelques jours après l’entretien n°1 * COMMENT :   + **BUT : préoccupation pour la cible et recherche de suggestions**  + entretiens brefs : ne jamais dépasser 2 min, 3 min max ;  + attitude courtoise mais ferme (ferme résolution à voir une solution aboutir) ;  + **Option 1** : L’élève avait reconnu lors du 1er entretien que la cible allait mal et avait une suggestion de réparation : « *Bonjour. Nous nous sommes rencontrés il y a plusieurs jours au sujet de mes préoccupations pour NOM. Sa situation continue à nous préoccuper. Il ne va pas bien. Tu m’avais dit que tu ferais… L’as-tu fait ?* »  **Si** elle dit l’avoir fait (et au préalable vous aurez été informés via les entretiens cible de ce dont chacun a fait ou non), …  **… alors** on le félicite et on l’encourage à continuer sur cette voie.  On peut le convoquer à un dernier entretien si on le juge nécessaire.  + **Option 2** : L’élève est resté mutique ou avait menti lors du 1er entretien ou disait ne rien savoir.  Lui dire : « *Bonjour. Nous nous sommes rencontrés il y a plusieurs jours au sujet de mes préoccupations pour NOM. Sa situation continue à nous préoccuper. Il ne va pas bien. Je t’avais d’être vigilant… As-tu remarqué quelque chose ?* »  **Si** aucune évolution dans la posture (très rare), …  **… alors** redonner un troisième rendez-vous.  **Si** l’élève avoue à demi-mot reconnaitre un mal-être ;  **… alors** lui dire : « *Ah ! Tu as donc remarqué aussi qu’il/elle allait mal. Je te remercie d’avoir été attentif à lui/elle. Je me demande ce qui pourrait être fait pour que cet élève se sente mieux. Aurais-tu une suggestion ? Pourrais-tu faire quelque chose ?* » |

Reprise une nouvelle et dernière fois si besoin. Au bout de 2 à maximum 3 semaines, selon les résultats :

* Assurer un suivi ;
* Stopper la méthode ;

OU

* Passer le relais à une autre « autorité ».

**Guide d’entretien :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PHASE 1** | | **PHASE 2** | |
| Denis, refus de coopérer, silence, … | Mettre fin à l’entretien.  Conseiller d’être plus attentif.  Fixer un nouveau rendez-vous. |  |  |
| Reconnaissance du malaise de la cible mais refus d’admettre que l’origine est dans l’école |  |  |
| Reconnaissance du malaise de la cible mais implication d’autres élèves. | Interroger l’élève sur le rôle joué par chaque membre du groupe.  Faire confirmer le malaise de la cible et passer à la phase 2… | Aucune suggestion. | Inviter l’élève à réfléchir à des suggestions et convenir d’un autre rendez-vous. |
| Aucune suggestion, silence, refus de coopérer après plusieurs entretiens. | Abandon de la méthode.  Passer le relais au directeur-IEN (?) |
| Reconnaissance du malaise de la cible et évocation de sa propre responsabilité. | Hésitation, malaise… | L’encourager, rappeler que plusieurs élèves seront invités à faire des suggestions. |
| Formulation de suggestions. | Le féliciter.  En fin d’entretien, reformuler avec lui l’ensemble de ses suggestions. |
| Conversion brutale de l’intimidateur en défenseur. | Surtout ne pas mettre en doute la sincérité du revirement.  Le féliciter pour ses suggestions |

Dans le cas de formulation de suggestions, quelle qu’elle soit, être enthousiaste, féliciter et encourager l’élève dans sa démarche. Ne pas « juger » la suggestion

|  |
| --- |
| **BILAN :**  Un bilan en équipe sur la situation est fait au bout de 2 semaines ou lorsque les entretiens intimidateurs/témoins ont été tous faits.  Si la situation s’améliore, la prise en charge s’arrête tout en gardant un regard attentif sur la cible et en la questionnant de manière régulière et discrète.  Si la méthode n’aboutit pas, elle peut être stoppée avec prise de relais du directeur avec éventuelle application de sanctions (individuelles et réparatrices).  Si les faits relèvent de la LOI (sexisme, racisme, homophobie, antisémitisme, …), le directeur de l’école alerte l’IEN ; l’adulte met en place un protocole de soutien particulier. Les familles sont alertées et un rappel à la loi peut être fait par l’IEN. |

**Annexe** :

* Courrier famille

**Références :**

Protocole inspiré de M Quartier, JP Bellon et B Gardette :

 

… et les sites :

* Centre Résis : <https://www.centreresis.org/>
* Préoccupation Partagée : <https://www.preoccupationpartagee.org/>